

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA**COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 13 JANVIER 2025 – Délibération n°006

L'an deux mil vingt cinq et le treize janvier à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	21

Date de la convocation
13/01/2025
Date d'affichage de la convocation
08/01/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET)- CARON Annick - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy - MURET Yvain

Objet :**CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT DE BUZEINS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que compte-tenu que tous les lots du lotissement de Buzeins ont été vendus, ce budget annexe « lotissement de Buzeins » n'a plus lieu d'être maintenu.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration du résultat au budget principal de la commune, soit un déficit de 14 066.88 € et une reprise d'emprunt de 150 075.21 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la clôture du budget annexe du « lotissement de Buzeins »
- Décide le versement du solde déficitaire de ce budget au budget principal de la commune, soit un montant de 14 066.88 € et une reprise d'emprunt de 150 075.21 €.
- Charge Monsieur le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité de lotisseur qui était soumise à la TVA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Edmond GROS

